



ACTUALITÉS.NET

➔ À LA UNE, À TOULOUSE

Après INFOSUP, je continue à m'informer.

L'Onisep Occitanie site de Toulouse met à votre disposition diverses ressources post salon : sites des établissements, des exposants, fiches diplômes...

La suite à lire ici, sur le site de l'Onisep Occitanie site de Toulouse : <http://bit.ly/2nZ7ipZ>

Source : Onisep Occitanie/7dec18

➔ À LA UNE, À MONTPELLIER

Salon de l'enseignement supérieur de Montpellier jeudi 10, vendredi 11, de 9h à 17h et samedi 12 janvier 2019, de 9h à 18h, Parc des expositions, Pérols.

Lycéens ! Sur trois jours, 230 exposants vous renseignent au salon de l'enseignement supérieur de Montpellier. L'incontournable salon post-bac pour rechercher ou affiner son information sur son orientation ! <https://www.orientation-lyceens.fr/faites-vos-voeux/>

Source : Onisep Occitanie/7dec18

➔ PAYSAGISTE DIPLÔMÉ D'ÉTAT : UN CONCOURS COMMUN

Le concours externe d'admission en 1^{re} année de formation conduisant au diplôme d'État de paysagiste (DEP) est commun à l'École nationale supérieure du paysage (sites de Versailles et de Marseille) et aux écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage de Bordeaux et de Lille.

Inscriptions jusqu'au 4 février 2019. Pré-inscription en ligne depuis le 4 décembre 2018 sur www.ecole-paysage.fr

Épreuves d'admissibilité le 22 mars 2019 dans un des 5 centres d'épreuves : Bordeaux, Blois, Lille, Marseille et Versailles. Épreuve d'admission les 19, 20 et 21 juin 2019 dans un des 3 centres d'épreuves : Bordeaux, Lille et Versailles.

Voir ici le calendrier

http://www.ecole-paysage.fr/site/formation_paysagiste/calendrier_concours.htm

Le concours est accessible aux titulaires d'un diplôme national de niveau bac + 2. Depuis la rentrée 2018/2019, la 1^{re} année dans la formation conduisant au diplôme d'État de paysagiste s'effectue obligatoirement à Versailles. C'est au cours de leur scolarité et en vue de la 2^e année que les étudiants de l'ENSP Versailles Marseille pourront opter soit pour le maintien à Versailles soit pour la poursuite des études sur le site de Marseille.

Concernant la procédure d'affectation et des vœux, les candidats ne pourront émettre que 4 vœux parmi les écoles supérieures suivantes : l'École de la nature et du paysage Blois (INSA CVL - ENP Blois) ; l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage Bordeaux (ENSAP Bordeaux) ; l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage Lille (ENSAP Lille) ; l'École nationale supérieure de paysage Versailles Marseille (ENSAP Versailles Marseille) : la 1^{re} année s'effectue de facto à Versailles.

L'affectation dans une des écoles se fait en prenant en compte les vœux des candidats et le rang de classement final est le critère de départage.

À noter, le DEP remplace le diplôme de paysagiste DPLG (diplômé par le Gouvernement) depuis la rentrée 2015. Cursus rénové en 3 ans. Grade de master.

Retrouvez de nombreuses autres infos (rapports de jury, annales...) :

http://www.ecole-paysage.fr/site/formation_paysagiste/

Source : [ecole-paysage.fr](http://www.ecole-paysage.fr) / Onisep Occitanie/7dec18

TABLE DES MATIÈRES

Page 2

- ➔ Intelligence artificielle : 6 futurs projets dans le service public
- ➔ En route vers le bac 2021 !
- ➔ Le chiffre de la semaine
- ➔ Ça recrute !

Page 3

- ➔ Fin des OPCA, naissance des OPCO
- ➔ Les compétences numériques, pierre angulaire de l'emploi des jeunes
- ➔ Comment gérer les archives dans les écoles, collèges et lycées ?
- ➔ Les p'tites brèves
- ➔ La bonne initiative

Page 4

- ➔ Laïcité et prévention de la radicalisation : un guide
- ➔ Apprentissage : une plateforme pour renseigner jeunes et familles
- ➔ Conjoncture en hausse !
- ➔ Vient de paraître Du lycée à l'université : infos et bons conseils



LE SITE DE LA SEMAINE

www.tourisme-handicap.gouv.fr



La Direction générale des entreprises lance ce nouveau site qui permet aux particuliers de découvrir la marque d'État Tourisme & Handicap. Il s'agit d'une marque officielle qui reconnaît et valorise les professionnels engagés en faveur du tourisme pour tous et qui ont su dépasser le « pouvoir accueillir » mentionné dans la loi par le « vouloir accueillir » que représente Tourisme & Handicap.

➔ INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : 6 FUTURS PROJETS DANS LE SERVICE PUBLIC

La direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État et la direction interministérielle de la transformation publique ont lancé le 14 juin 2018, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), un appel à manifestation d'intérêt pour expérimenter l'intelligence artificielle dans les services publics.

Les 6 projets sélectionnés pour être accompagnés représentent la diversité des domaines et des sujets qui peuvent être abordés avec l'IA

- ➔ **Centre hospitalier universitaire de Toulouse** : optimiser la préparation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP), application au cas d'usage des traitements post opératoires du cancer du poumon ;
- ➔ **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Hérault** : détecter automatiquement les irrégularités d'occupation des sols (constructions illégales, décharges sauvages, etc.) à partir d'images aériennes et satellites ;
- ➔ **Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)** : développer un agent vocal conversationnel - *voicebot* - pour répondre aux interrogations des utilisateurs du chèque emploi associatif ;
- ➔ **Agence française pour la biodiversité (AFB)** : mieux orienter les contrôles de la police de l'environnement grâce à l'IA ;
- ➔ **Autorité de sûreté nucléaire** : permettre une meilleure exploitation des données contenues dans les lettres de suite d'inspection ;
- ➔ **Direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** : affiner le ciblage des établissements à inspecter dans le secteur de la remise directe aux consommateurs (restaurants, métiers de bouche, distributeurs) grâce aux commentaires des consommateurs sur les sites d'avis en ligne.

Le Gouvernement, Dossier de presse, 15 p., 21 novembre 2018. <http://bit.ly/2KJ82u1>

Source : CEDEF - Lettre d'actualité du 30 novembre 2018/Onisep Occitanie/7dec18

➔ EN ROUTE VERS LE BAC 2021 !

Des ressources et des outils d'information sur la mise en œuvre de la réforme sont mis à disposition sur le site EDUSCOL, notamment la version numérique du fascicule d'information à destination des familles *En route vers le baccalauréat 2021*. Ces fascicules ont été acheminés vers les lycées pour distribution aux élèves de seconde. À noter le diaporama destiné aux réunions d'information avec les élèves et leur famille. Il permet de présenter aux familles des élèves de seconde la scolarité au lycée général et technologique à l'occasion des réunions d'information (mise à jour de novembre 2018).

<http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

LE SAVIEZ-VOUS ?

➔ Les tests de positionnement Seconde s'adressent à tous les élèves des établissements publics et privés sous contrat qui entrent en seconde générale, technologique ou professionnelle. Ils sont la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, et leurs compétences mathématiques, essentielles tant dans la vie personnelle ou professionnelle que pour la poursuite de leurs études. Ces tests sont une aide aux enseignants pour mieux cibler et organiser cet accompagnement. Retrouvez des outils pour les enseignants pour ces tests sur le site eduscol.education.fr <http://bit.ly/2RBUDQE>

Source : eduscol.education.fr/Onisep Occitanie/7dec18

27,2 LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

La trop lente féminisation des écoles d'ingénieurs

Presque à chaque fois, au sujet de la parité dans les écoles d'ingénieurs, [le journaliste du monde.fr s'est] battu pour interroger une femme alors qu'on [lui] proposait son homologue masculin. Et à tous les coups, elle [lui] a dit : « si on suit la pente actuelle, on est mal. »

D'après une projection du ministère de l'Enseignement supérieur, au rythme actuel de féminisation, il faudrait attendre 2075 pour obtenir l'égalité femmes-hommes dans les formations d'ingénieurs. **À la rentrée 2017-2018, la part d'étudiantes dans ces écoles représentait à peine 27,2 % des effectifs.**

Un article à lire (sous réserve d'abonnement et/ou de quota d'articles lus) sur le monde.fr

<https://lemde.fr/2RsduEc>



ÇA RECRUTE !

ObjectifPolice.fr : une plateforme pour mettre en contact policiers et candidats

La police nationale a lancé mercredi la plateforme ObjectifPolice.fr pour permettre à tout candidat potentiel de se familiariser avec la profession lors de tchats avec des policiers ambassadeurs et rompre avec des clichés parfois tenaces. Cette plateforme a pour ambition de faire le lien entre les candidats qui désirent intégrer la police nationale et des professionnels déjà engagés. Grâce à elle, « les jeunes qui s'intéressent à nos métiers obtiennent les réponses à toutes leurs questions, et nous, on est sûr qu'ils passeront les concours en connaissance de cause et ne se tromperont pas de métier », explique Éric Morvan, Directeur général de la police nationale. La police embauche chaque année environ 8 000 personnes. Pour 2019, le nombre de postes à pourvoir d'officiers de police (le concours est ouvert à partir de bac + 3) a doublé et est monté à 200.

Lire l'article sur rtl.fr

<http://bit.ly/2RurPQx>

➔ FIN DES OPCA, NAISSANCE DES OPCO

Amenés à se restructurer, les Opca (Organismes paritaires collecteurs agréés) rebaptisés opérateurs de compétences (Opco), perdent la collecte, confiée à l'Urssaf, pour se réorienter vers la prestation de services et se recentrer sur les services aux branches et aux petites entreprises. Ces organismes paritaires récupèrent la gestion de l'alternance. Une mission stratégique.

La réforme de la formation souhaitée par le gouvernement et portée par le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel stipule que les Opco remplaceront au 1^{er} janvier 2019 les Opca. Ces organismes, qui resteront paritaires, verront leurs missions considérablement revues avec en particulier la perte de la collecte des contributions financières des entreprises, lesquelles seront, à terme, collectées par l'Urssaf.

Alternance

La grande nouveauté pour les ex-organismes collecteurs reste la gestion de l'alternance. Les opérateurs de compétences détermineront le coût et le niveau de prise en charge des contrats d'alternance en fonction des axes stratégiques définis par leurs branches. Cruciale pour le modèle économique des CFA (Centres de formation d'apprentis), cette mission implique de développer au sein de ces organismes une nouvelle expertise. À destination des entreprises, l'offre de conseil sera ciblée vers les moins de 50 salariés autour de deux priorités : définir et anticiper leurs besoins en compétences et améliorer l'accès de leurs salariés à la formation professionnelle. La loi ne s'arrête pas là. Le législateur a introduit des procédures d'évaluation et de recours en cas de défaillance des futurs opérateurs de compétences. Ces derniers signeront une convention d'objectifs et de moyens avec l'État et devront délivrer des résultats. En cas de dysfonctionnement répété ou de non-respect des délais de paiement, un administrateur provisoire pourra être nommé.

Lire l'article complet sur reformecentre-inffo.fr : <http://bit.ly/2RoYBmd>

Source : avec.reforme.centre-inffo.fr/OnisepOccitanie/7dec18

➔ LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES, PIERRE ANGULAIRE DE L'EMPLOI DES JEUNES

Les compétences numériques de base sont une condition sine qua non d'accès à l'emploi dans le monde contemporain. Si la génération des « digital natives » a grandi au contact des outils numériques, leurs compétences professionnelles sont souvent insuffisantes en la matière. Et les besoins en formation loin d'être suffisamment pris en compte dans les parcours de formation, selon l'article d'euractiv.fr

<http://bit.ly/2RvIDrF>

Source : euractiv.fr/OnisepOccitanie/7dec18

➔ COMMENT GÉRER LES ARCHIVES DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES ?

L'Association des archivistes français AAF sort un guide complet pour les chefs d'établissement et leur personnel qui liste notamment les principaux documents produits ou reçus par un établissement scolaire, privé ou public, et indique la marche à suivre pour chacun d'eux : lequel doit être versé aux Archives départementales après l'expiration de sa durée d'utilité administrative et lequel est éliminable ou à trier (et au bout de combien de temps !).

Je suis directeur d'école primaire et je souhaite trier mes documents, à qui dois-je m'adresser ? Dois-je conserver mon agenda ? Combien de temps conserver les dossiers scolaires des élèves ? Et comment rédiger un bordereau d'élimination ? C'est à ce type de question que répond ce *Guide d'archivage pour les écoles et établissements scolaires*. Destiné aux personnels exerçant dans les écoles et les établissements scolaires publics et privés relevant de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, ce guide est une synthèse très complète sur la façon de gérer, conserver et/ou éliminer l'ensemble des archives d'un établissement.

Article à retrouver sur archimag.com <http://bit.ly/2Rq5K50>

Source : archimag.com/OnisepOccitanie/7dec18

LES P'TITES BRÈVES

RECHERCHER DES SCÉNARIOS PÉDAGOGIQUES

Édubase est une banque de scénarios et de ressources pédagogiques à destination de la communauté éducative. Actuellement, on compte 15 000 fiches couvrant toutes les disciplines. Lire sur eduscol.education.fr <http://bit.ly/2RoZOoL>

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES JEUNES

51 % des jeunes se déclarent favorables au SNU ; 27 % n'ont pas du tout envie de l'effectuer. 75 % des jeunes sondés sont favorables aux objectifs du SNU (parmi eux, figure la rencontre avec d'autres jeunes de régions et de milieux sociaux différents). Lire sur viepublique.fr <http://bit.ly/2RphsNY>

LA COP 24, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est le nom informel de la 24^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, qui se tient cette année à Katowice en Pologne jusqu'au 14 décembre. Quelles sont ses missions au juste ? Service-public.fr vous explique dans le détail : <http://bit.ly/2Rpq5YG>



LA BONNE INITIATIVE Un outil pour appréhender les blocs de compétences

Dès 2016, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP) et le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef), sollicitaient Centre Inffo pour développer une base de données dédiée au repérage de l'organisation des certifications en blocs de compétences. Expérimenté par le réseau des Fongecif, l'outil est aujourd'hui prêt à être partagé.

www.certifications-blocs-competences.fr

Lire l'article sur orientactuel.centre-inffo.fr <http://bit.ly/2Rt0Ch5>

➔ LAÏCITÉ ET PRÉVENTION DE LA RADICALISATION : UN GUIDE

Ce guide pratique pour les enseignants et les professionnels de terrain est publié par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Adressé aux enseignants, travailleurs sociaux et décideurs politiques locaux, il a pour objectif de les aider à mieux détecter et à prévenir les cas de radicalisation chez les jeunes.

Les auteurs du guide ont rencontré des animateurs socioculturels, des éducateurs spécialisés de services départementaux de prévention, des enseignants, des chefs d'établissements du secondaire, des conseillers principaux d'éducation, des responsables d'équipes mobiles académiques de sécurité, des inspecteurs d'académie, etc. Ils ont été frappés par « le sentiment de solitude » de ces professionnels, « souvent dépassés devant certains discours de plus en plus radicaux ». Leur objectif est donc de proposer à ces professionnels « des éléments de réponse permettant de réagir de manière appropriée face à des situations difficiles sans mettre à mal leur autorité ni leurs actions pédagogiques ». Le guide répond ainsi aux questionnements qu'ils peuvent avoir, par exemple sur la manière d'échanger avec leurs élèves sur des sujets sensibles tels que les intégrismes religieux ou les conflits du Moyen-Orient.

Lire l'article sur lagazettedescommunes.com <http://bit.ly/2RwUXXA>

Lien direct vers le Guide <http://bit.ly/2DYrodu>

Source : lagazettedescommunes.com/Onisep Occitanie/7dec18

➔ RENTRÉE 2018 : PLUS DE COLLÉGIENS ET MOINS DE LYCÉENS

À la rentrée 2018, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5,645 millions d'élèves, soit 15 300 de plus qu'en 2017 (+ 0,3 %). Les effectifs sont en hausse dans les collèges (+ 32 100 élèves), où les taux de redoublement sont légèrement plus élevés qu'en 2017.

Le nombre d'élèves décroît en revanche dans les lycées, dans les formations générales et technologiques (- 8 700) comme dans les formations professionnelles (- 8 100). La génération 2000, particulièrement nombreuse, a, en effet pour une large part, quitté le lycée.

Le taux de redoublement en seconde générale et technologique est en hausse, rompant avec plusieurs années de baisse ininterrompue. Parmi les élèves scolarisés en seconde générale et technologique à la rentrée 2017, 4,4 % redoublent en 2018 contre 3,8 % en 2017. À la fin de la troisième, le taux de passage en voie professionnelle se stabilise après avoir baissé depuis plusieurs années : 24,3 % des élèves scolarisés en troisième générale à la rentrée 2017 ont poursuivi leurs études en second cycle professionnel en 2018.

Lire *Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens*, Études et statistiques de la Depp, Note d'information n°18.28, sur education.gouv.fr <http://bit.ly/2RusBwV>

Source : education.gouv.fr/Onisep Occitanie/7dec18

➔ APPRENTISSAGE : UNE PLATEFORME POUR RENSEIGNER JEUNES ET FAMILLES

Les acteurs du secteur ont lancé mardi dernier une plateforme en ligne et un chatbot pour renseigner les jeunes et leurs familles sur l'apprentissage. Lire sur Le Figaro décideurs <http://bit.ly/2RvRhFo>

Source : lefigaro.fr/Onisep Occitanie/7dec18



CONJONCTURE EN HAUSSE !

Le data scientist, nouvelle coqueluche des recruteurs

D'après le baromètre le MondeCampus.fr en partenariat avec LinkedIn, les entreprises courtisent ces « scientifiques des données » pour leurs compétences en termes de transformation numérique. Au royaume des données, la scientifique des données est reine/roi. Ce sont tous les secteurs industriels qui sont concernés et le métier est en tension partout, de la banque-assurance à l'audit-conseil, en passant par les grands groupes industriels classiques. Lire sur lemonde.fr <https://lemonde.fr/2Q7FRve>



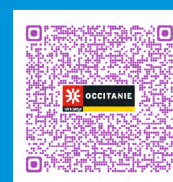
VIENT DE PARAÎTRE

Du lycée à l'université : infos et bons conseils

Vous allez passer vos prochaines années à l'université ? L'Onisep Occitanie site de Montpellier et Languedoc-Roussillon Universités (COMUE) se sont associés pour réaliser un document pratique !

Pour vous qui êtes en situation de handicap, retrouvez la version de ce document accessible aux logiciels de reconnaissance vocale qui vous guide pour votre entrée à l'université.

Voir sur le site Lycéens de l'Onisep Occitanie <http://bit.ly/2Rs8jUM>



ACCÉDEZ À LA VERSION WEB, AUX DERNIERS NUMÉROS ET À L'ABONNEMENT GRATUIT !

Onisep Occitanie : 31 rue de l'Université - CS 39004 - 34064 Montpellier cedex 02 - www.onisep.fr/montpellier

Directeur de la publication : Michel Quéré et par délégation Olivier Brunel - Rédactrice en chef : Dorothee Douriez - Relecture : Chantal Sciabbarrasi

Rédaction et mise en page : Sophie Salvadori - ssalvadori@onisep.fr - 04 99 63 67 78 - Maquette : Cyril Lauret - ISBN : 978-2-37712-112-0